



TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour le mieux-être des aînés

Pour le mieux-être des aînés

Avis sur les besoins des aînés en transport

VERSION INTÉGRALE

Les recommandations seront acheminées, selon le cas, à :

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- MTQ
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes
- Etc.

FAIRE PARVENIR DEMANDES D'INFORMATIONS, COMMENTAIRES OU RÉPONSES À :

Table de concertation des aînés de
Chaudière-Appalaches
5501, rue Saint-Georges,
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105
Sans frais : 1 877 533-5678
tableainesca12@gmail.com
www.tabledesainesca.wordpress.com.

LÉVIS, 15 mars 2022

AVIS SUR LES BESOINS DES AÎNÉS EN TRANSPORT

(Vivre dans sa communauté)

En préface : le sommaire des recommandations

L'OBJECTIF principal du présent AVIS est le mieux-être des personnes aînées par l'AMÉLIORATION des TRANSPORTS COLLECTIFS en vue de répondre à leurs besoins et ainsi vivre dans leur communauté le plus longtemps possible.

DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour le mieux-être des aînés

RECOMMANDATION # 1

Que la concertation du ministère des Transports du Québec (MTQ) avec les MRC permette d'améliorer le transport collectif en Chaudière-Appalaches.

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec accorde un meilleur financement aux organismes communautaires qui font de l'accompagnement-transport et permettre de la souplesse dans l'opérationnel.

RECOMMANDATION # 3 :

Que les MRC de Chaudière-Appalaches se concertent davantage pour développer des interconnexions en matière de transport.

RECOMMANDATION # 4

Que le ministère des Transport du Québec (MTQ) en collaboration avec les MRC de la région rendent le transport adapté plus accessible en Chaudière-Appalaches.

N.B. Ces recommandations sont détaillées à la page 10.

Cet avis a été dûment adopté par le conseil d'administration de la TCA-CA.

Introduction

Le 25 novembre 2021, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) invitait les membres de son conseil d'administration, les organisations membres de la Table, les organismes d'aînés, les organismes de services aux aînés, les élus et les personnes aînées à une rencontre de concertation à Saint-Henri-de-Lévis.

La concertation se déclinait autour de 5 sujets identifiés en septembre par le conseil d'administration dont « LES BESOINS DES AÎNÉS EN TRANSPORT ». Parmi les 55 personnes présentes, dix ont choisi le sujet en titre. Elles formaient deux sous-groupes. Dans un premier temps les participants devaient donner des exemples de situations rencontrées qui selon eux étaient problématiques et d'en suggérer les causes. Dans un deuxième temps les équipiers devaient proposer des solutions aux problèmes mentionnés. Les participants avaient accès à une partie de la documentation, soit ce qui est présenté à la page 4.

Vous trouverez dans les pages qui suivent la transcription des propos recueillis lors de la journée du 23 novembre 2021. Ces propos sont présentés comme suit :

- « »

De plus, certains propos sont accompagnés d'une lettre entre parenthèses, cela indique que des personnes bien identifiées nous ont fait parvenir des suggestions et/ou des commentaires écrit au moment de la concertation ou lors de la consultation qui se terminait le 26 février 2022.

- «.....» (*)

N.B. : Une VERSION SYNTHÈSE de cet avis est disponible sur le site Web de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/> .

TABLE DES MATIÈRES

SECTION A – DOCUMENTATION.....	4
SECTION B – LES DONNÉES DE L’ÉCHANGE DU 23 NOVEMBRE 2021 ET LES AJOUTS DE LA CONSULTATION.....	7
<i>Des observations des participants.....</i>	<i>7</i>
<i>Des causes.....</i>	<i>8</i>
<i>Des solutions</i>	<i>8</i>
SECTION C – LES RECOMMANDATIONS.....	10
SECTION D – DES AVIS COMPLÉMENTAIRES.....	12

SECTION A DOCUMENTATION

LES BESOINS DES AÎNÉS EN TRANSPORT

1. DONNÉES DU « PORTRAIT DES AÎNÉS, Besoins et enjeux 2016-2021¹ ».

4.1.2.2 Le transport et la mobilité des aînés

Depuis plusieurs années, la question du transport demeure une préoccupation importante tant au Québec que dans la région de la Chaudière-Appalaches, notamment en milieu rural. Nul ne peut nier que le transport et la mobilité des aînés peuvent avoir de conséquences négatives sur la santé des aînés :

- Difficulté à combler des besoins essentiels, par exemple, l'accès aux aliments ;
- Difficulté à avoir accès aux soins et services de santé ;
- Plus haut risque d'isolement social ;
- Augmentation de la sédentarité ;
- Dépendance grandissante envers les proches.

L'accès au transport collectif ou à l'accompagnement-transport est essentiel pour les aînés qui n'ont pas d'automobile, car ils permettent d'accéder aux services de base ; ils favorisent la participation sociale des aînés et augmentent leur niveau d'autonomie (activités familiales, sportives, communautaires et bénévoles).

Accompagnement-transport signifie, de façon générale, un jumelage entre une personne aînée, un accompagnateur et un mode de transport afin de réaliser un déplacement, par exemple, un accompagnement-transport pour un motif médical.

Les aînés qui se déplacent en automobile et qui possèdent leur propre permis de conduire participent le plus aux activités familiales, sociales et communautaires. Les femmes de 85 ans et plus, ainsi que les personnes sans permis de conduire, participent le moins à ce type d'activités. Une barrière existe : la diminution du réseau social capable de soutenir les déplacements pour les loisirs et les services de santé.

L'inaccessibilité au déplacement a un impact davantage important pour les femmes de 85 ans et plus vivant seule. Elles vivent plus longtemps que les hommes et ont souvent des affections chroniques pour lesquelles elles doivent consulter.

La plupart des aînés vivent dans des milieux où les solutions de recharge à l'automobile sont peu disponibles. Faciliter les déplacements quotidiens par le transport actif (vélo, marche-marche/autobus) peut redonner l'autonomie à ceux qui, autrement, se retrouveraient en situation de dépendance envers leurs proches et les services de soutien.

Pistes d'actions ou éléments à considérer :

- Offre des modes de transport de recharge adéquats : à la suite de l'abandon ou la perte du permis de conduire ;
- Adaptation des aménagements urbains et ruraux : diminuer la dépendance à l'auto et favoriser le déplacement par le transport actif et en commun en abandon ou perte du permis de conduire ;
- Adaptation de transports en commun pour répondre aux besoins des aînés : accompagnement des personnes, coût abordable et offre de service.

¹ *Portrait des aînés, Besoins et enjeux 2016-2021. TCA-CA Mars 2019. P.17.*

2. LE TRANSPORT COLLECTIF

A) Transport collectif

Le transport collectif regroupe divers modes de transports tels que :

- Le transport adapté ;
- Le covoiturage (tel que défini par la Loi) ;
- Le transport offert par le réseau de la santé et des services sociaux ;
- Le transport bénévole (tel que défini par la Loi) (qu'on appelle accompagnement-transport bénévole) ;
- Le transport scolaire ;
- Le taxi collectif ;
- L'autobus privé et public.

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

B) Les conditions gagnantes pour développer le transport collectif

Bien que la référence que nous donnons ici date d'un certain temps, nous croyons qu'elle est toujours d'actualité. La problématique existe depuis longtemps et cela nous convainc de l'importance d'en faire une plus grande priorité notamment avec le poids démographique des aînés et notre réalité rurale.

Six expressions traduisent, à notre avis, ces conditions gagnantes. On les retrouve en couverture 4 du document intitulé : 5^e congrès FORUM 2007, « Le transport collectif, une PRIORITÉ pour le DÉVELOPPEMENT... » - Les Actes du Congrès, 30 octobre 2008, page 60.

- CONCERTATION ;
- SENSIBILISATION ;
- PROMOTION ;
- AMÉLIORATION DES SERVICES EXISTANTS ;
- ACCESSIBILITÉ PLUS GRANDE ;
- GUICHET UNIQUE.

CONCERTATION

Selon les participants du FORUM 2007, il importe de créer une table de concertation où tous les intervenants du milieu en transport collectif : ministère des Transports du Québec, Transport adapté, Centre de Services scolaires, etc. s'expriment sous la responsabilité de la MRC en présence des instances suivantes : santé (CISS-CA), emploi, éducation (CSS), développement (CLD) des organismes communautaires, des transporteurs, etc. Il importe de travailler en synergie entre les différents organismes gouvernementaux. Il faut développer une concertation locale et régionale de tous les acteurs pour l'amélioration des services et l'accessibilité³.

SENSIBILISATION

La sensibilisation est essentielle pour faire évoluer les pratiques. Elle doit s'adresser tant aux élus qu'à la population. Cette conscientisation passe par un accès à des informations sur le sujet. Celles-ci servent à démythifier le transport collectif et faire comprendre que c'est pour tout le monde. Cette sensibilisation est utile également pour informer sur les services offerts. Il devrait s'ensuivre une prise de conscience des jeunes (étudiants), des adultes (travailleurs) et des personnes aînées pour penser à changer leurs habitudes en matière de transport. Il est possible qu'il faille se reprendre ou proposer d'y aller par étapes.

PROMOTION

La nécessité de faire de la promotion revient souvent : donner de la visibilité aux modes de transport disponibles, publiciser les services, proposer des enjeux significatifs. Parmi ces enjeux, notons l'importance de miser sur : l'environnement, l'économie d'énergie, le développement durable, etc. Il faut utiliser divers moyens : écrits, audio, messages radio et TV et réseaux sociaux. Un parrainage pourrait accompagner les personnes aînées pour une première utilisation afin de démythifier le service.

²5^e Congrès FORUM 2007 « Le transport collectif, une Priorité pour le développement... » - Cahier du participant. TCA-CA, 13 novembre 2007. Page 10.

³ Cette recommandation semblait réaliste et pleine de potentiel, cependant elle est difficile de l'actualiser.

AMÉLIORATION DES SERVICES EXISTANTS

Il a été suggéré de compléter l'offre de service actuel par des Taxibus, de rapprocher les systèmes de transport sur le territoire par des connexions avec d'autres types de transport, de créer des transports inter-MRC, de favoriser les ententes inter-municipalités, d'instaurer des circuits quotidiens, vers des centres et enfin d'organiser ou d'améliorer le transport vers Lévis et Québec.

Il faut mieux organiser les transports collectifs si on veut qu'ils soient fréquentés. Les horaires doivent être adaptés aux besoins, et la plage de disponibilité doit être élargie. Le service se doit d'être attrayant, agréable et humanisant. Les utilisateurs doivent également faire leur part : être prêt, ne pas faire attendre le transporteur, respecter les différences de types de transport.

ACCESIBILITÉ PLUS GRANDE

Il convient d'élargir les conditions d'accessibilité au transport (l'emploi, santé, formation, etc.). L'accès doit être possible à plusieurs catégories d'âge. Il faut rendre les services de transport déjà existants accessibles à toute la population et décloisonner les services.

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Pour le mieux-être des aînés

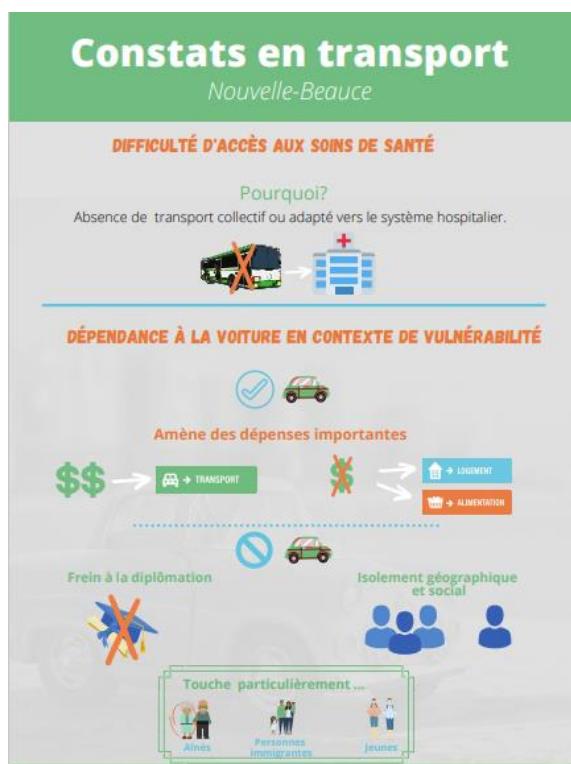
Parmi les moyens d'améliorer l'accès, notons :

- Des coûts qui facilitent le transport collectif ;
- Élargissement des critères existants.

GUICHET UNIQUE

Le guichet unique permet de connaître rapidement les ressources existantes dans chaque MRC. C'est un organisme de référence fonctionnel qui implique une concertation locale, régionale et supraregionale. Ce guichet unique doit disposer d'une centrale de répartition. Il y a un avantage financier à avoir une seule centrale de répartition pour tous les transports collectifs d'une MRC.

3. Une illustration des problèmes de transport et leurs conséquences



Source : MRC de La Nouvelle-Beauce

SECTION B
LES DONNÉES DE L'ÉCHANGE DU 23 NOVEMBRE 2021
ET LES AJOUTS DE LA CONSULTATION

Des observations des participants

Transports en général

- « Transport privé : trop coûteux. »
- « Transports inaccessibles la fin de semaine et même le vendredi. »
- « Le transport pour les besoins autres que soins médicaux est totalement absent. »
- « Le manque de transport amène les gens à l'isolement. »
- « Manque de transports pour : commissions, loisirs, épicerie, pharmacie, magasinage et visite des amis. » (*)
- « Les horaires du transport rendent difficile l'utilisation du transport : il faut partir très tôt pour accéder au centre de jour alors des usagers arrêtent de fréquenter le centre. Conséquence : pas de répit pour le proche aidant. »
- « En région, sans permis de conduire, ça peut provoquer un déménagement et un déracinement. »
- « La faible population et les longues distances à parcourir en milieu rural ne sont pas considérées dans l'octroi de la subvention allouée. » (*)
- « Les services existants exigent aussi de l'argent alors les personnes démunies ne peuvent financièrement en avoir l'accès. »
- « Avec les symptômes de la COVID, on devient inadmissible à toute forme de transport, même pour aller passer un test. »
- « Avec le contexte COVID se développe la crainte de prendre un transport avec plusieurs personnes – conséquence : l'isolement. »
- « Les programmes de subventions ne tiennent pas réellement compte des réalités des régions. » (*)
- « L'offre en transport est travaillée en vase clos et non en harmonisation et en complémentarité entre les intervenants de Chaudière-Appalaches. » (*)

Transport collectif

- « Transport collectif : pas présent partout ou pas accessible. »
- « Se rendre au site d'embarquement du transport collectif est un enjeu, en perte d'autonomie. »

Accompagnement - transport

- « Le montant remis au bénévole versus le coût de l'essence fait en sorte que les bénévoles ne veulent plus parcourir de courtes distances. »
- « Le port du masque, les conditions de santé, les craintes font que les bénévoles ne souhaitent plus faire de l'accompagnement-transport. »
- « Les gens restent à domicile plus longtemps en plus grande perte d'autonomie, parfois sans permis ou qui ne conduisent pas l'hiver ce qui fait un PLUS GRAND BESOIN D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT. »
- « Le besoin de se rendre sur la Rive-Nord est moins populaire pour les bénévoles, donc plus difficile de répondre à la demande. »
- « L'hiver, il y a moins de bénévoles disponibles pour plusieurs raisons, dont la conduite dans des conditions hivernales. »
- « Pour les rendez-vous de santé, c'est difficile, car grandes distances à parcourir, même par service bénévole. »
- « En hémodialyse, c'est problématique - certains secteurs non accessibles, attente à l'hôpital, places limitées. »
- « L'accompagnement-transport médical est assumé par des bénévoles souvent âgés, alors depuis la pandémie, il y a une grande baisse du nombre de bénévoles. »
- « Le manque de bénévoles est constaté dans 4 MRC. »
- « Le court délai entre le rendez-vous et la demande d'accompagnement peut faire en sorte que l'organisme ou le transport adapté ne puisse pas répondre à la demande. »
- « Le service d'accompagnement transport pour les rendez-vous médicaux devient de plus en plus fragilisé puisque les organismes ont de moins en moins de bénévoles pour réaliser ce service, et ceux qui effectuent ce service avancent en âge. » (*)

Transport adapté

- « Le transport adapté pas toujours possible pour se rendre aux hôpitaux. »
- « Le transport adapté est parfois inaccessible à cause du coût élevé des taxis. »
- « En raison de la demande, le nombre de sorties permises peut être limité avec le service de transport adapté (priorisation – disponibilité de véhicules, etc. »

Éléments complémentaires

- « Le déracinement des aînés, ils quittent leur patelin par manque de services (épiceries, soins, institutions financières) »
- « En région, lorsqu'on n'a pas d'hôpital, il est très difficile d'avoir un transport. »
- « L'aide aux commissions est absente dans plusieurs régions. »

Pandémie

- « En contexte de COVID : crainte de prendre un transport avec plusieurs personnes, alors isolement. »

Le financement

- « Financement déficitaire du transport. »

La voiture personnelle

- « La dépendance de la voiture personnelle en région a des conséquences sur le budget des aînés (coûts importants pour l'acquisition et entretien d'une auto) et leur capacité à vieillir dans leur résidence. » (*)

Les bénévoles

- « Le manque de bénévoles dans les services. »
- « Le manque de ressources pour les organismes qui offrent le service. »

Accès

- « Le manque d'accès à des services dans certains milieux. »
- « Parfois les personnes aînées n'acceptent pas les changements dans leur situation. »
- « L'exode des commerces et des professionnels des villages sont la cause en grande partie des problèmes de transport chez les gens qui n'ont pas d'autonomie pour se déplacer – est-ce que le télétravail amènera un retour en arrière ? » (*)

Des solutions

En général

- « Concernant le permis de conduire, il faut donner plus de soutien aux aînés lorsqu'ils ont des problèmes de santé et ils ont le stress des examens reliés à l'âge. »
- « Faire que le transport adapté et collectif vers les hôpitaux soit une priorité dans l'offre de service, peu importe le territoire. »
- « Accorder plus de subventions. »
- « Impliquer le privé pour financer des voitures pour le transport collectif. »
- « Sensibiliser les personnes vieillissantes au fait que leurs besoins en matière de transport risquent de changer avec le temps. »
- « Consulter les personnes aînées sur le sujet. ».
- « Agrandir la flotte de véhicules disponibles et augmenter le financement. »
- « Accentuer le travail du ministère des Transports du Québec dans le débat des enjeux du transport adapté et collectif avec les MRC. »

- « Revoir les critères d'accès pour services disponibles actuellement, les exigences sont trop strictes. »
- « Offrir un transport que médical pour les besoins de base, ex : banque, vêtements, bibliothèque. »
- « Accorder aux aînés vivant sous le seuil de la pauvreté un crédit d'impôt. » (*)
- « Étendre les transports en commun dans les secteurs ruraux (campagne : Beauce, Bellechasse...) et entre les régions (presque aucun service dans Bellechasse), avec plusieurs plages horaires. » (*)
- « Faire que le MTQ soit l'instance qui anime une table de concertation en transport et invite des représentants des MRC, du réseau de la santé, du milieu scolaire et des OBNL qui font de l'accompagnement-transport. » (*)

Transport collectif

- « Établir une meilleure concertation entre les MRC en ce qui concerne le transport collectif. »
- « Revoir les critères d'accès au sujet des services disponibles puisqu'actuellement ils sont trop stricts. »

Guichet unique

- « Instaurer une centrale pour la prise de rendez-vous par MRC, au sujet du transport bénévole. »

Accompagnement-transport

- « Offrir des compensations financières pour les bénévoles sous forme d'argent ou de crédit d'impôt. »
- « Augmenter la compensation du coût du kilométrage pour les personnes bénévoles pouvant faire du transport pour aînés (ajustement au coût de la vie) sans augmenter le coût de l'usager. » (*)
- « Mettre en place un crédit d'impôt relié au bénévolat pour faciliter le recrutement. »
- « Développer des partenariats avec des entreprises privées pour accès à des véhicules prêtés aux bénévoles pour diminuer les coûts de kilométrage payés si le bénévole utilise son propre véhicule. »
- « Faire connaître les services des coopératives de services à domicile - certaines coopératives font de l'accompagnement aux commissions. »
- « Offrir du transport pour des besoins de base, ex : banque, vêtements, bibliothèque. »
- « Monter un portrait des services de transport dans chaque milieu et voir des accommodements possibles. » (*)

Transport adapté

- « Le transport adapté doit s'adapter à la clientèle au nombre grandissant d'aînés et à la hausse des besoins en matière de transport. »
- « Revoir les critères pour l'accès au transport adapté. »
- « Alléger le formulaire d'accès au transport adapté. »
- « Rendre les procédures administratives plus accessibles, plus rapides pour la réponse à une demande. »
- « (MTQ) réviser la Politique d'admissibilité au transport adapté. » (*)

Taxis collectifs

- « Augmenter le nombre de taxis collectifs. »
- « Investir dans un service de taxis collectifs, outil moins coûteux avec un service qui serait disponible 7 jours sur 7, avec plusieurs plages horaires, étant donné que l'option de l'autobus est trop dispendieuse. » (*)

Transport santé (relevant de l'hôpital)

- « En région, avoir une offre de transport pour longues distances vers l'hôpital, cette offre relevant de l'hôpital. »

Éléments complémentaires

- « Envisager d'autres alternatives de transport porte-à-porte : style Amigo ou Uber. »
- « Mettre en valeur le bénévolat, créer une culture, un devoir de citoyen, à tout âge, même en milieu scolaire. »
- « Réaliser un dépliant regroupant les services de transport disponibles dans toutes les MRC et le diffuser par les municipalités, comme solution à la visibilité des services existant en matière de transport. »
- « Donner, pour les aînés en situation de pauvreté des coupons pour le transport collectif : autobus, taxi ou autre. » (*)

SECTIONS C RECOMMANDATIONS

Afin de vivre dans sa communauté le plus longtemps possible, il convient de donner de plus grandes possibilités d'accès à du transport collectif.

RECOMMANDATION # 1

Que la concertation du ministère des Transports du Québec (MTQ) avec les MRC permette d'améliorer le transport collectif en Chaudière-Appalaches.

- Faire la promotion du transport collectif
- Développer une meilleure concertation entre les acteurs politiques et les prestataires de services
- Tenir compte qu'en milieu rural l'achalandage peut être moindre
- Faciliter l'accès au transport adapté
- Établir un guichet unique en transport collectif dans chaque MRC

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec accorde un meilleur financement aux organismes communautaires qui font de l'accompagnement-transport et permettre de la souplesse dans l'opérationnel.

- Assurer une réponse adéquate pour les besoins médicaux
- Tenir compte de l'éloignement d'un centre hospitalier dans le transport pour des rendez-vous médicaux en mettant en place une tarification spéciale
- Ouvrir ce transport à d'autres fins (loisir, épicerie, magasinage, etc.)
- Développer une meilleure concertation entre les acteurs politiques, les organismes communautaires et les prestataires de services
- Bonifier le financement de ce type de transport
- Ajouter des crédits d'impôt remboursables pour ce type de transport
- Offrir un crédit d'impôt remboursable aux bénévoles transporteurs

RECOMMANDATION # 3

Que les MRC de Chaudière-Appalaches se concertent davantage pour développer des interconnexions en matière de transport.

- Développer une meilleure concertation entre les acteurs des milieux
- Développer des interconnexions entre municipalités de même qu'entre MRC

Lorsqu'un financement est basé sur l'achalandage d'un réseau de transport en commun, les milieux ruraux sont désavantagés.

RECOMMANDATION # 4

Que le ministère des Transport du Québec (MTQ) en collaboration avec les MRC de la région rendent le transport adapté plus accessible en Chaudière-Appalaches.

- Élargir les critères d'accès au transport adapté
- Étendre les disponibilités horaires
- Alléger les formulaires de demande
- Accorder un meilleur financement
- Participer au guichet unique de répartition



SECTION D DES AVIS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la rencontre de concertation du 23 novembre 2021, les participants ont été invités à choisir un des cinq sujets. Le traitement des propos recueillis a été fait selon un certain ordre. Pour avoir accès à l'ensemble des AVIS, il faut aller sur le site de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>.

- « Soins et soutien à domicile »
Déposé le 21 février 2022.

- Pauvreté de certains aînés
Déposé le 23 février 2022.

- Isolement de certains aînés avec la pandémie
Déposé le 28 février 2022.

- Âgisme
Un avis sur ce sujet sera déposé en mars 2022.

- Pénurie de main d'œuvre

Lors du traitement des propos du 23 novembre, il nous est apparu dans certains sujets que « La pénurie de main d'œuvre » devrait faire l'objet d'un AVIS spécial. Cela pourrait être possible après les travaux en cours. De plus, la TCA-CA aurait besoin de conseils de personnes spécialisées dans le domaine. Ce sujet est donc reporté.

Rédaction

Ce document a été rédigé par Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA et vice-président de Taxibus Thetford, avec la précieuse collaboration de M^{me} Édith Dumont, Agente de planification, de programmation et de recherche, Service de promotion de la santé et prévention, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière - Appalaches. Un merci à tous ceux qui ont contribué à l'amélioration du présent document. Un merci spécial à M^{me} Maryse Breton, Directrice du soutien administratif, MRC de La Nouvelle Beauce et à M. Luc Bergeron, Directeur général adjoint, MRC Beauce-Sartigan pour des compléments d'informations tout à fait pertinents.

La réalisation et la publication du présent AVIS ont été rendues possibles grâce à la Convention financière 2018-2023 signée entre la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.



TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES